



Mères en Prière International

DIRECTIVES RELATIVES AUX MÉDIAS SOCIAUX

Les dirigeants actifs et la direction active de Mères en Prière (MIP) peuvent créer une/un page/groupe Facebook, Instagram ou une plateforme de textos sur les réseaux sociaux. En utilisant Mères en Prière sur le nom de ce compte, vous acceptez de vous conformer aux normes et exigences de mise en place des pages de médias sociaux pour le compte.

OBJECTIFS DES MÉDIAS SOCIAUX:

L'objectif des médias sociaux de Mères en Prière est d'atteindre, d'encourager et d'équiper les femmes Chrétiennes de nos communautés en les orientant vers la mission et la vision de Mères en Prière. En tant que promoteur du ministère, notre objectif doit être d'attirer les femmes dans un groupe de MIP. Nos pages doivent encourager individuellement les femmes et les groupes de MIP. L'objectif doit être d'équiper les femmes dans les 4 étapes de la prière et de les diriger vers les ressources de MIP. Notre désir est de présenter Mères en Prière Internationale comme un ministère uni, incitant les femmes du monde à prier pour les enfants et leurs écoles.

NORMES POUR LES MÉDIAS SOCIAUX DE MÈRES EN PRIÈRE:

- N'oubliez pas que vous représentez Mères en Prière lorsque vous promouvez une page, un groupe ou une plateforme de médias sociaux portant le nom de MIP.
- Faites attention, s'il vous plaît, à ne pas poster ou ne pas discuter pas des problèmes sociaux ou politiques. Ces sujets peuvent diviser.
- Veillez à ne publier aucune publicité.
- Veillez à respecter la vie privée et la confidentialité.
- Merci d'utiliser #momsinprayer et taguer souvent les pages Facebook et Instagram de MIP.
- Soyez conscients du fait que les comptes de médias sociaux de MIP ne comprennent que Facebook et Instagram. Ne créez pas de Twitter, Pinterest, Linked In, YouTube, Podcast, Blog, ou d'autres sites des médias sociaux non textuels en utilisant le nom de MIP.
- Sachez que les plateformes de textos sur les médias sociaux peuvent utiliser le nom MIP pour WhatsApp, WeChat, Kakao Talk et toutes les autres plateformes mondiales de textos.
- Merci de ne pas rediriger les femmes hors du MIP en incluant des liens non-MIP.
- Faites attention à ne pas partager d'information sur le ministère des prisons.
- Soyez proactifs à partager ou mettre en avant les contenus et ressources utiles sur les pages principales de MIP Facebook, Instagram, YouTube, Podcast, Blog, Pinterest et le site web de MIP.
- Soyez conscients que ne devez poster que des vidéos courtes prises lors d'événements locaux. Merci de ne pas enregistrer un événement entier et le poster. Assurez-vous d'avoir l'autorisation de toutes personnes dans la vidéo et de respecter les exigences de protection des données en vigueur dans votre région.
- N'oubliez pas que vous êtes un représentant d'un compte de médias sociaux de MIP. Aussi, répondez gracieusement aux messages Facebook ou Instagram, d'autant plus que certains pouvant ressembler à des communications privées, peuvent facilement se retrouver sur des blogs, vers des avocats et des autres.
- Faites attention à supprimer les commentaires inappropriés soumis/postés et à corriger rapidement les publications ou les commentaires erronés sur les médias sociaux.
- Soyez attentif à rediriger gracieusement les textes vers une plateforme MIP dédiée aux textos.
- Veuillez supprimer, désactiver ou transférer un compte lorsque vous ne l'utilisez plus.

CRÉATION D'UNE PAGE/UN GROUPE DE FACEBOOK:

- Merci de garder votre groupe privé, sauf si vous vous engagez à le vérifier chaque semaine. Dans ce cas, il est bien de le rendre public.

- Nommez le groupe "Moms in Prayer (Ville, État)". Par exemple, "Moms in Prayer Santa Barbara, California". Si vous ne vivez pas aux États-Unis, nommez le groupe "Mères en Prière (Ville et/ou Province, Pays)." Par exemple, "Mères en Prière Londres, Angleterre." Cela vous est demandé pour que "Moms in Prayer International" soit utilisé uniquement sur notre page de Facebook principale, afin d'éviter les confusions.
- Si vous devez changer le nom de votre page actuelle: Cliquez sur "Plus", puis sur "Modifier les paramètres du groupe." Modifiez le "Nom du groupe." Faites défiler jusqu'en bas et puis cliquez sur "Enregistrer."
- S'il vous plaît, envoyez le nom de votre groupe ou de votre page ainsi que le nom et les coordonnées de la personne chargée de l'administration de votre page Facebook à Media@MomsInPrayer.org.
- S'il vous plaît, écrivez dans la section "À propos", la description suivante: "Nous sommes un groupe local de mères qui se réunissent pour prier pour les enfants et les écoles de (Ville, et/ou Province/Pays) afin de les impacter pour Christ. Nous aimerions que vous vous joigniez à nous! Pour voir la page officielle de Moms in Prayer International, rendez-vous sur www.facebook.com/MomsInPrayerInternational"

PAGE D'INSTAGRAM MISE EN PLACE:

- Nommez le groupe "Moms in Prayer" (Ville, État). Par exemple, "Moms in Prayer Santa Barbara, California". Si vous ne vivez pas aux États-Unis, nommez le groupe "Mères en Prière (Ville et/ou Province, Pays)." Par exemple, "Mères en Prière Londres, Angleterre." Cela vous est demandé pour que "Moms in Prayer International" soit utilisé uniquement sur notre page Instagram principale pour éviter les confusions.
- S'il vous plaît, ajoutez dans la section "bio": "Nous sommes un groupe local de mères qui se réunissent pour prier pour les enfants et les écoles de la région de (Ville, et/ou Province, Pays) afin de les impacter pour Christ. Nous aimerions que vous vous joigniez à nous! @momsinprayer". S'il vous plaît, taguez-nous dans la section "bio" pour orienter les gens vers notre Instagram principal. Ensuite, sous "Site Internet," ajoutez momsinprayer.org.
- S'il vous plaît, envoyez votre nom d'utilisateur et les coordonnées de la personne chargée de l'administration de votre page Instagram à Media@MomsInPrayer.org.

MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE TEXTOS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX:

- Nommez le groupe "MIP" (Ville, État). Par exemple, "MIP Santa Barbara, CA". Si vous ne vivez pas aux États-Unis, nommez le groupe "MIPI (Ville et/ou Province, Pays)." Par exemple, "MIPI Londres, Angleterre. Pour les Hispanophones, nous suggérons MUPO (Ville, État ou Province, Pays)
*Il n'est pas nécessaire de modifier un nom de groupe préexistant de MIPI, MIP, MiP ou MiPi.
- Lorsque vous créez un texte de groupe en utilisant iMessage ou des messages SMS, vous n'avez pas besoin d'utiliser le format ci-dessus.
- Veuillez faire en sorte que la taille de votre groupe corresponde à votre région en suivant la structure organisationnelle de Moms in Prayer International.

PUBLICATION SUR DES SITES NON-MIP:

Les membres et dirigeants actifs ainsi que la direction peuvent utiliser/énumérer/partager le nom Mères en Prière sur des pages non-MIP à condition de respecter les valeurs fondamentales, les principes directeurs et les politiques lors de la publication. Le logo "Moms in Prayer" est la marque déposée du ministère et son utilisation nécessite l'autorisation du siège de Moms in Prayer International.

QUESTIONS:

Pour toutes questions concernant les médias sociaux aux États-Unis, merci de contacter Media@MomsInPrayer.org. Pour toutes questions concernant les médias sociaux en dehors des États-Unis, merci de contacter International@MomsInPrayer.org.